

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2023/174

L'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT

Absents excusés : Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME et André RECURT

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Lomné pour le financement de la création d'un local technique (année 2023)

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Lomné sollicitant un fonds de concours d'un montant de 1 459 € à la CCPL pour l'opération : Création d'un local technique,

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Création d'un local technique	14 682,44 €	Subventions	9 352,87 €
		Fonds de concours CCPL	1 459,00 €
		Autofinancement commune	3 870,57 €
Total	14 682,44 €	Total	14 682,44 €

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- D'accorder un fonds de concours d'un montant de 1 459 € à la commune de Lomné pour le financement de la création d'un local technique

Le Président
Bernard PLANO

Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ

Affichée le
Publiée le

05 DEC. 2023
05 DEC. 2023



Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20231128-2023-174B-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023